

*Notre école propose
un enseignement complet et
attractif pour pratiquer la
musique*

Culture Musicale

- Initiation musicale (6 ans -CP)
- Formations musicales enfants
(à partir de 7 ans -CE1)
- Formations musicales adultes
- Chant – techniques vocales

Les instruments enseignés

- Flûte traversière et à bec
- Violon – alto
- Guitare
- Guitare électrique, basse
- Saxophone
- Percussions–batterie
- Vibraphone–Xylophone
- Piano
- Synthétiseur
- Trompette
- Clarinette



**ECOLE MUNICIPALE
DE MUSIQUE
DE PETITE-ROSSELLE**

Tarifs 2025-2026

**ECOLE MUNICIPALE
DE MUSIQUE**

104 rue Principale
57540 PETITE-ROSSELLE

MAIRIE DE PETITE-ROSSELLE

18 rue de l'Eglise – 57540 PETITE-ROSSELLE
Tél : 03 87 85 27 10
Fax : 03 87 84 12 70
mairie@mairie-petiterosselle.fr



Apprendre la musique à Petite-Rosselle, c'est l'assurance d'un enseignement de qualité dans un esprit convivial.

Les cours de l'Ecole Municipale de Musique de Petite-Rosselle reprendront à la rentrée scolaire 2025/2026,

à compter du **10 septembre 2025**.

Ils sont dispensés dans les locaux de l'Ecole Municipale de Musique, situés au 104 Rue Principale.



Afin d'organiser au mieux cette rentrée musicale, nous vous demandons de bien vouloir effectuer :

- **vos inscriptions en mairie** avant le **8 septembre 2025**.

Les inscriptions seront effectives en fonction des places disponibles.

Priorité sera donnée aux réinscriptions.

TARIFS RENTREE 2025/2026

Elèves domiciliés	à Petite-Rosselle		Hors commune	
	Enfant *	Adulte	Enfant *	Adulte
Droit d'inscription annuel	42 €	47 €	46 €	57 €
Initiation musicale / trimestre	45 €	/	50 €	/
Formation musicale / trimestre	45 €	47 €	50 €	55 €
Instrument seul / trimestre	45 €	47 €	50 €	55 €
Instrument + formation musicale / trimestre	64 €	68 €	70 €	75 €
2 instruments + formation musicale / trimestre	89 €	95 €	99 €	105 €
Chant - techniques vocales + formation musicale si souhaitée / trimestre	64 €	68 €	70 €	75 €

***Enfant** : jusqu'à 18 ans + étudiants de - de 25 ans avec un certificat de scolarité.



majoration 5 € pour la pratique des instruments suivants :

- piano
- percussions



réductions consenties aux familles qui inscrivent plusieurs élèves :

- 2^e enfant : 15 %
- 3^e enfant : 25 %
- 4^e enfant et + : 30 %



gratuité des cours pour les membres de la Musique Municipale sous certaines conditions (contacter la Mairie)

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec le Pôle de la Direction Générale

**-
Mairie de Petite-Rosselle
tél : 03 87 85 27 10**